

Envoi : 19/12/2016  
Réception par le Préfet : 19/12/2016  
Publication : 23/12/2016



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2016-11-3-3

**Séance du** vendredi 16 décembre  
2016

**POLITIQUE A08 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX COLLECTIVITES  
LOCALES  
AFFECTATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME 2016  
AU TITRE DU DISPOSITIF D'AIDES A L'AMENAGEMENT DES ROUTES  
DEPARTEMENTALES EN TRAVERSE D'AGGLOMERATION**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSEES :**

Mmes HELDERLE, PAGLIARULO.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.  
Mme ORLANDI donne procuration à M. WITH.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CP-2013-7-3-9 du 5 juillet 2013 adoptant les règles d'instruction communes aux dispositifs « aménagement des routes départementales en traverses d'agglomération » et « amendes de police »,
- VU la délibération du Conseil Départemental n° CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative à la modification des délégations du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2016 2-3-1 du 18 mars 2016 relative à la Politique des Routes, des Transports et des Déplacements,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> Commission lors de ses réunions en date des 3 juin et 30 septembre 2016,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide l'affectation au titre de l'exercice 2016, des autorisations de programme de la politique A08, selon les opérations figurant ci-après, accorde les subventions détaillées ci-dessous et qui feront chacune l'objet d'un versement unique en fin de travaux,

**Aménagement des Routes Départementales en traverse d'Agglomération :**

| N° Opération | Maître d'ouvrage<br>Libellé de l'opération   | Montant Subventionnable | Taux | Montant de la subvention |
|--------------|--|-------------------------|------|--------------------------|
| ARD00220     | <b>CERNAY</b><br>Carrefour à feux et trottoirs, RD 483 (Faubourg de Belfort)/rues de la Charité et du Lot-et-Garonne   | 22 695,00               | 15 % | 3 404,00                 |
| ARD00223     | <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BRISACH</b><br>Travaux d'évacuation des eaux pluviales le long de la RD 13 (rue de Colmar) et de la RD 2 (rue de Neuf-Brisach) à DESSENHEIM | 31 082,00               | 25 % | 7 770,00                 |
| ARD00224     | <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BRISACH</b><br>Travaux d'évacuation des eaux pluviales le long de la RD 9 I (rue du Château d'Eau) à URSCHENHEIM                            | 29 141,00               | 25 % | 7 285,00                 |
| TOTAL        |  |                         |      | 18 459,00                |

- Précise que la dépense d'un montant de **18 459,00 €** sera prélevée sur le programme A283, chapitre 204, fonction 628, nature 204142 du budget départemental.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité